

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
A.S.A. DU CANAL DE GAP**

DOCUMENT AFFICHE DU 03/11 AU 12/11/2025

Nombre de syndics en exercice	:	10+4
Nombre de présents ou représentés	:	10
Pour	:	10
Contre	:	00
Abstention	:	00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 30 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 octobre 2025 à 11h30, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA après convocation légale, sous la présidence de M. Robert Nebon, Président

Etaient présents : Jérôme Amouriq, René Eymery, Christel Gagliardo, Jérôme Amouriq, Claude Nebon, M. Jean-François Tourrès

Étaient absents excusés : Nathalie Baille, Jean Pierre Martin,

Étaient excusés et représentés : Rémi Queyrel (Pouvoir donné à M. Jean-François Tourrès)

Assistaient sans voix délibérante : De Truchis Vincent (Directeur), Chaix Richard (Responsable Administratif et Financier).

Secrétaire de séance : René Eymery

Objet : Travaux de recherches de la fuite en combe de Bonne sur conduite DN 800 mm PN 40

Monsieur le Président rappelle les événements qui se produisent actuellement sur la Combe de Bonne à savoir un glissement de terrain important entre le rond-point de Varsie et le terrain Aurouze, qui concerne la rocade de Gap en cours de travaux.

Il est également rappelé la fuite qui a été observée début du mois d'août 2025 en Combe de Bonne, à proximité du mur d'enrochement, propriété du Canal de Gap, qui a contraint la mise hors d'eau du réseau d'irrigation durant l'essentiel de la saison à partir du 08/08/2025 et jusqu'au mois d'octobre.

Il est enfin rappelé l'interdiction faite par le préfet des Hautes Alpes d'accéder au site sans déclaration et autorisation préalable.

Ces désordres majeurs sur le bassin Gapençais sont connus de tous, dont les entrepreneurs.

M. le Président indique qu'à la suite de l'envoi d'un appel d'offre pour la consultation d'entreprises avec date de remise des offres au 03/09/2025 cela n'a donné lieu à la réception d'aucune offre.

Des consultations ont donc été renouvelées par la voie de mails auprès de différentes entreprises.

Certaines entreprises (Ets OZE par exemple) ont visité le chantier après obtention de dérogation d'accès au site, puis M. le Président indique qu'au final une seule offre a été reçue à savoir celle de l'entreprise Abrachy, située à Tallard pour un montant de 81 470 euros HT.

Le Président informe les membres du conseil syndical, du nombre important de réserves émises par cette entreprise sur son devis qui occupe une demi-page écrite en rouge. Cette dernière prenant des mesures de précaution pour ne pas être impliquée dans le contentieux à l'occasion ou encore à l'issue de ces travaux.

Le Président précise que le bureau d'études en charge de la géotechnie qui a accompagné l'ASA du Canal de Gap, BE 05, s'est désisté des prestations prévues en exprimant auprès du directeur son inquiétude quant à une probable implication dans des contentieux, le cas échéant devant le tribunal, voire plus.

Le Président indique qu'il n'y a pas de maître d'œuvre, d'ingénieur conseil, pas de géotechnicien pour piloter cette opération, aucune entreprise ne voulant s'impliquer dans ce dossier qui a déjà donné lieu à de nombreux contentieux.

Sur le plan technique le Président expose brièvement qu'il sera fiché des palplanches dans le sol pour empêcher au sol et au mur d'enrochement de glisser vers l'excavation à créer.

Que les travaux se poursuivront en tranchée blindée pour atteindre et dégager la canalisation et visualiser la fuite.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré les syndics à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Donne un avis favorable à l'offre proposée par l'entreprise Abrachy de Tallard et d'un montant de 81 470 euros HT
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier jusqu'à l'exécution de la fin des travaux évoqués ainsi que ses dépenses d'accompagnement (Frais d'huissier, géomètre, etc.)

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

René Eymery

Certifiée et rendue exécutoire,
Le Président

Robert NEBON

